



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

détenus

Question au Gouvernement n° 2247

Texte de la question

RADICALISATION ISLAMISTE DANS LES PRISONS

M. le président. La parole est à M. Guillaume Larrivé, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Guillaume Larrivé. Monsieur le Premier ministre, à New York comme à Ottawa, à Bruxelles comme à Toulouse, un ennemi nous fait la guerre. Cet ennemi, c'est l'islamisme radical armé, le djihadisme, qui veut affaiblir par la terreur la plus barbare nos sociétés démocratiques.

La France est menacée car nous incarnons la liberté, l'égalité entre les femmes et les hommes, la laïcité : tout ce que cet ennemi veut détruire.

Face à la menace, nous avons le devoir de rassembler la communauté nationale et nous avons aussi un devoir d'unité, de vérité et d'efficacité. C'est pourquoi le groupe UMP votera ce soir le projet de loi qui permettra de renforcer les armes de l'État de droit contre le djihadisme sur internet.

M. Alain Marsaud. Pas moi !

M. Guillaume Larrivé. Mais nous vous appelons aussi, monsieur le Premier ministre, à renforcer l'effort national contre ce fléau qu'est la radicalisation islamiste dans les prisons. Il faut regarder la réalité en face : les 189 établissements pénitentiaires de notre pays accueillent environ 40 000 détenus qui peuvent être considérés comme de religion ou de culture musulmane, et parmi eux plusieurs centaines sont susceptibles de basculer dans la radicalisation, d'autant que 53 djihadistes, de retour de la zone irako-syrienne, sont actuellement détenus dans les maisons d'arrêt. Il faut anticiper l'incarcération des détenus venant de cette zone.

Monsieur le Premier ministre, nous vous avons fait des propositions sérieuses, réfléchies, raisonnables. Nous vous demandons de les examiner sérieusement et sans parti pris.

Monsieur le Premier ministre, il y a urgence, oui, il y a urgence, à mieux protéger la communauté nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et sur quelques bancs des groupes UDI et RRDP.)*

M. le président. La parole est à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice.

Mme Christiane Taubira, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député Guillaume Larrivé, malgré les imprécisions que contient votre question, elle m'offre l'opportunité de présenter une nouvelle fois aux parlementaires l'action que conduit le Gouvernement contre la radicalisation violente dans les prisons.

Cette action se situe sur plusieurs plans. En juin 2012, nous avons renforcé le renseignement pénitentiaire. En

juin 2013, dans le cadre du plan de sécurisation des prisons, doté de 33 millions d'euros, nous avons créé de nouveaux emplois, renouvelé la formation initiale et continue et réorganisé l'ensemble du dispositif territorial.

Nos équipes pénitentiaires participent à l'Unité de coordination de lutte anti-terroriste, l'UCLAT, ainsi qu'aux états-majors de sécurité et au réseau européen RAN, pour *Radicalisation Awareness Network*.

Le renseignement pénitentiaire suit un certain nombre de prévenus et de détenus pour cinq motifs, parmi lesquels la criminalité organisée, le terrorisme et le trafic de stupéfiants.

Mme Bérengère Poletti et M. Yves Nicolin . Alors, tout va bien ? C'est incroyable !

Mme Christiane Taubira, garde des sceaux . Huit cents personnes sont ainsi suivies, dont 200 pour terrorisme. Sur ces 200 personnes, 134 relèvent de la radicalisation violente, dont 22 ont des antécédents carcéraux, soit 17 %. Cela signifie que les prisons ne sont pas le seul lieu de radicalisation violente et que l'action du Gouvernement doit être étendue.

En avril 2014, avec le ministère des affaires étrangères, le ministère de l'intérieur et le ministère de la justice, nous avons lancé un plan d'action commun qui comprend notamment l'ouverture d'une plateforme téléphonique et numérique permettant aux familles de signaler des situations de risque. Nous avons, conjointement avec le ministère de l'intérieur, rédigé une circulaire et défini un certain nombre d'actions.

C'est une responsabilité que nous prenons très au sérieux car elle concerne la sécurité des Français. Nous ne ménageons pas nos efforts. Nous sommes attentifs à vos suggestions mais nous évitons la facilité qui consiste à faire des amalgames. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2247

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [30 octobre 2014](#)